

Villinfos



Bulletin Municipal

1er Trimestre 2015

N°82

Banne année 2015









Chers Villois et Villoises,

Le début d'année est toujours le moment de faire le point sur les réalisations passées et sur celles qui sont en projet.

En ce qui concerne les travaux, la 2ème phase de mise en sécurité rue du moulin du chapitre est terminée et les appels d'offres sont déjà lancés pour la 3ème et dernière phase. Ils ont été subventionnés en partie par le Conseil Général, mais nous avons dû, malgré tout, réaliser des emprunts pour financer le montant restant à charge de la commune.

La subvention de l'Etat pour le hangar communal a été accordée et le permis de construire est en cours.

Nous projetons de réaliser l'agrandissement du cimetière et le dossier de demande de subvention sera déposé dans le courant du 1er trimestre.

En parallèle, une étude pour le passage du POS (plan d'occupation des sols) au PLU (plan local d'urbanisme) va être lancée. C'est un projet de longue haleine auquel la population sera associée par le biais d'une information et d'une enquête publique.

Pour ce qui est du matériel, nous avons fait l'acquisition d'une balayeuse de voirie qui

s'adapte sur le tracteur de la commune, facilitant ainsi le travail de l'employé communal et permettant un meilleur entretien du réseau.

Vous pouvez constater que malgré des conditions financières encore difficiles, la municipalité essaie de tenir son engagement pour le développement et l'amélioration de notre village.

L'essor d'un village, c'est aussi le fait des associations et je rends hommage à tous les bénévoles qui contribuent au dynamisme de la commune.

Je ne peux pas terminer sans évoquer des évènements tragiques qui viennent de se dérouler dans notre pays.

Les élus locaux sont garants des valeurs de la République et des droits qui y sont rattachés.

Aussi je voudrais rappeler l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui est le fondement de notre constitution : *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les* plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement.

Et l'article 1er de notre constitution de 1958 :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

C'est sur ces mots qu'au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous présente mes meilleurs vœux pour vous-mêmes et vos familles, avec une pensée particulière pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas en ce début 2015.

Le Maire, Philippe BARBILLON





Recensement Citoyen

Les jeunes gens nés en JANVIER FEVRIER et MARS 1999 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur 16ème anniversaire.

Se faire recenser est obligatoire.

Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne.

Vous pouvez vous inscrire directement sur le site internet : mon.service-public.fr

Attention, la demande (date de signature) doit être faite après vos seize ans.



Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantonales) sont le dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

Un décret publié au Journal officiel du dimanche 30 novembre 2014 vient de confirmer ces dates.

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons.

Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié.

Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Environnement

Pour maintenir notre village propre et accueillant, nous demandons aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs toutous sur les trottoirs. Il existe des sachets spéciaux, mais un simple sac en plastique fait l'affaire.

Merci d'avance, pour les autres piétons et notamment les enfants qui ne regardent pas toujours où ils marchent ...



En 2013, la commune de Ville a été classée 2ème au concours des villages fleuris de la CCPN. dans la catégorie des communes de plus de 600 habitants.



Etat Civil

Naissances

Léandre PINHEIRO, le 14 juillet
Lucas WAQUET, le 29 juillet
Quentin WAQUET, le 29 juillet
Léna CAUET, le 6 août
Arnold DEFRANCE, le 17 septembre
Gabriel SAINT-BLANCAT, le 1er octobre
Julia LÉONARD, le 22 déœmbre

Décès

Waclaw ROZMUS, le 21 juillet
Claude VILLAIN, le 18 novembre
Alain VAN MEENEN, le 20 novembre
Céline BAUDOUX, le 18 décembre





Réunion du 5 septembre

Présents: Mmes et Ms Philippe Barbillon – Joœlyne Hallu – Gilles Trouillet – Marie-José Pont – Hervé Brunel – Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot –Christian Loir – Rémi Lejop – Guy Illoul – Nadège Denizart.

Absents: M. David Cresson, procuration à Mme Joœlyne Hallu – M. Vincent Bonenfant, procuration à M. Rémi Lejop – M. Denis Valck, procuration à M. Philippe Barbillon.

Secrétaire de séance : M. Christophe Carton

Travaux de sécurisation et mises aux normes cheminements piétons rue du Moulin Du Chapitre – 2ème phase :

Attribution du marché

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commission d'appel d'offres réunie le 1er septembre 2014 à 14heures, a attribué les travaux de sécurisation et de mise aux normes cheminements piétons rue du Moulin Du Chapitre – 2ème phase, à l'entreprise DEGAUCHY de Cannectancourt pour l'offre de base d'un montant de 196 983.50€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Approuve la décision de la commission d'appel d' offres d'attribuer les travaux, à l'entreprise DEGAUCHY de Cannectancourt pour l'offre de base d'un montant de 196 983.50€ HT.
- Décide de lancer l'opération.
- Autorise le maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces afférentes.

Réunion du 24 octobre

Présents: Mmes et Ms Philippe Barbillon –Denis Valck – Jocelyne Hallu – Gilles Trouillet– Hervé Brunel–David Cresson - Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot –Nadège Denizart - Christian Loir – Rémi Lejop - Vincent Bonenfant – Guy Illoul.

Absents : Mme Marie-José Pont, procuration à Madame Jocelyne Hallu.

Secrétaire de séance : M. David Cresson

Compte rendu de la réunion du 5 septembre 2014 adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité et comptes administratifs 2013 de la CCPN

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités et des comptes administratifs 2013 de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 114.70€ provenant du remboursement par Monsieur Francis Fournier, de l'eau utilisée à la salle polyvalente de Ville lors de l'installation de son alambic en juillet 2014.

Admission de titre en non-valeur

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le titre N°18 du 20 février 2009 d'un montant de 310.00€ concernant le solde d'une location de la salle polyvalente n'ayant jamais été payé par le locataire malgré les poursuites effectuées par le receveur municipal, il s' avère nécessaire d'admettre ce titre en non-valeur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l' unanimité décide d'admettre ce titre en non-valeur. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 673 du budget 2014.

Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal, à l'un animité, décide de modifier les crédits de l'exercice bud gétaire 2014 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Objet	Montant	
O23	Virement à l'investissement + 10.0		
60611	Eau	+ 1 000.00 €	
6135	Locations mobilières	+ 1 070.00 €	
61523	Voies et réseaux	+ 3 000.00 €	
6218	Remplacement secrétaire CDG	+ 8 000.00 €	
64168	Salaire CUI	+ 1 500.00 €	
6454	Assedic	+ 570.00 €	
6531	Indemnités maire adjoints	+ 350.00 €	
6554	Participations aux orga- nismes de regroupement	+ 320.00 €	
673	Titre en non-valeur	+ 310.00 €	
	TOTAL	+ 16 130.00 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Objet	Montant
6419	Remboursement salaires CNP	+ 16 500.00 €





DEPENSES INVESTISSEMENT

Article	Objet	Montant
2051	Droits de licence logiciels	+ 10.00€

RECETTES INVESTISSEMENT

Article	Objet	Montant
O21	Virement du Fonctionnement	+ 10.00€

Remboursement

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 32.06 € à Monsieur David Cresson qui a avancé cette somme pour l'achat d'un switch pour l'ordinateur du secrétariat de mairie.

Caution lors des locations de la salle polyvalente

Suite à l'achat d'un défibrillateur qui sera posé à la salle polyvalente, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de porter la caution demandée aux personnes et aux associations qui buent la salle polyvalente à 1500 €, à compter du 1er janvier 2015.

Financement des travaux de la rue du moulin du chapitre 2ème et 3ème phase

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au maire de contacter les banques pour la réalisation d' un emprunt pour le financement de la 2ème phase des travaux rue du moulin du chapitre.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en ce qui concerne la 3 ème phase, une subvention de 80 000 € a été versée à la commune par le Conseil Général de l'Oise dans le cadre des amendes de police.

Attribution d'une indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires au receveur municipal

Le conseil municipal, vu la nomination de Monsieur Eric IMBERT, en tant que receveur municipal au centre des finances publiques de Noyon, à compter du 1er août 2014, décide à l'unanimité :

- · de demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil.
- · d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée :
- à Monsieur Ja α ques THIBAUT, receveur municipal, du $1^{\rm er}$ janvier 2014 au 31 juillet 2014
- et à Monsieur Eric IMBERT, Receveur Municipal à compter du 1er août 2014.
- · de leur accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter des mêmes dates.

Taxe d'aménagement

Suite à la délibération en date du 17 juin 2011 instituant la taxe d'aménagement au taux de 5%, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette taxe au même taux automatiquement d'année en année sauf renonciation expresse.

Hangar communal

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 21220.38 euros, calculée au taux de 45% de la dépense Hors Taxe, a été attribuée par l'Etat dans la cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour la construction du hangar communal. Il précise que la demande de permis de construire est en cours.

Demande de subvention

Une demande de subvention ayant été déposée par l'association des donneurs de sang bénévoles de Noyon, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'examiner cette demande au prochain budget primitif de l'exercice 2015.

Nouvelle composition du Conseil Communautaire de la CCPN

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'en raison d'une décision du conseil constitutionnel, la composition du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Noyonnais a été revue et les communes de moins de 1000 habitants ne sont plus représentées que par un délégué. En conséquence, pour Ville, seul, le maire conserve son mandat de délégué au conseil communautaire.

Tour de table

Madame Denizart souhaite qu'une réunion spéciale soit organisée pour la préparation des Vill'infos. Avis favorable.







Réunion du 27 novembre

Présents: Mmes et Ms Philippe Barbillon – Joœlyne Hallu - Gilles Trouillet –Marie-José Pont –David Cresson – Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot –Nadège Denizart – Rémi Lejop – Vincent Bonenfant – Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Absents: Denis Valck, procuration à Gilles Trouillet - Hervé Brunel, procuration à Philippe Barbillon – Christian Loir, procuration à Rémi Leipp.

Secrétaire de séance : David Cresson.

Compte rendu de la réunion du 24 octobre 2014 adopté à l'unanimité.

Rapport du service Assainissement pour l'année 2013

Monsieur le Maire présente le rapport du service assainissement pour l'année 2013.

Le rapport fait apparaître que le volume des eaux traitées est supérieur au volume des eaux distribuées. Un diagnostic sera effectué avec la société fermière pour connaître l'origine de œ problème.

Le conseil municipal approuve ce rapport, à l'unanimité.

Réalisation d'un emprunt pour la 2ème phase des travaux rue du moulin du chapitre

Monsieur le maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux ci-après désignés :

Travaux de sécurisation et mise aux normes des cheminements piétons, rue du moulin du chapitre

2ème phase, il est opportun de recourir à un emprunt d' un montant de 160 000 € (cent soixante mille Euros).

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales y attachées proposées par le Crédit Agricole Brie Picardie et après en avoir délibéré.

décide à l'unanimité de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie selon les conditions énoncées ci-dessous :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt Montant du contrat de prêt : 160 000, 00 €

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : Travaux de sécurisation et mise aux normes des cheminements piétons, rue du moulin du chapitre - 2ème phase

Versement des fonds : En une fois

Taux: 2.29 %

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Remboursement des échéances : Echéances cons-

tantes

Frais de dossier : 320.00 €

Indemnité de remboursement anticipé : 2 mois d'intérêts calculés au taux du prêt sur le montant remboursé par anticipation (indemnité de gestion) plus une indemnité financière calculée uniquement en cas de baisse de taux.

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le maire, représentant légal de l'emprunt, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Brie Picardie, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Travaux impasse de la Fontaine

Monsieur le maire présente au conseil municipal le devis établi par l'entreprise Degauchy pour les travaux à réaliser dans l'impasse de la fontaine qui part de la rue du moulin du chapitre et conduit dans les champs et qui comprend une maison d'habitation.

Travaux à réaliser : bordurage sur une longueur de 113 mètres linéaires environ, évacuation des eaux pluviales et mise en œuvre de GNT et œuche de roulement sur la chaussée.

Le devis s'élève à 14 287.30 € HT (17 144.76 € TTC); Après avoir pris connaissance des travaux à réaliser et du devis, le conseil municipal, à l'unanimité:

Décide la réalisation des travaux pour 2014

Accepte le devis de l'entreprise Degauchy pour un montant de 14 287.30 € HT

Autorise le maire à signer le devis et toutes les pièces correspondantes.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2014.

Décision modificative de crédits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

CREDITS A OUVRIR

Article	Opération	Montant
2315	ONA	+ 18 000.00

CREDITS A REDUIRE

Article	Opération	Montant
2315	161	-18 000.00





Décision modificative de crédits

Service Assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014 du service assainissement:

Dépenses : Article 45811 : +9 € Recettes : Article 45821 : +9 €

Montant des loyers pour l'année 2015

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas revaloriser les loyers pour l'année 2015,

pour les logements situés : - 1, rue de la mairie - - 3, rue de la mairie - - 3 bis, rue de la mairie et 10, rue du château.

Recours gracieux concernant l'arrêté préfectoral du 1er octobre 2014 relatif à la composition du conseil communautaire de la CCPN

1. A la suite du renouvellement partiel du conseil municipal de Campagne, le Préfet de l'Oise a pris un arrêté préfectoral en date du 1er octobre 2014 par lequel il arrête la nouvelle composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Noyonnais, à compter du 23 novembre 2015.

Par cet acte, il a entendu faire application de la décision du conseil constitutionnel n°2014-405 QPC du 20 juin 2014, Salbris.

Le tableau, qu'il a notifié, a été réalisé conformément à l' article L. 5211-6-1 du CGCT, dans ses dispositions relatives à la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sur la base de la population authentifiée au 1er janvier 2014.

2. Entre temps, un changement de circonstances juridiques est intervenu par l'adoption, le 22 octobre 2014 par le Sénat, de la proposition de loi n°782 autorisant l'accord local de représentation des communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération.

A l'occasion de l'adoption de cette petite loi, à l'unanimité, le ministre de l'intérieur a affirmé : « nous ferons le maximum pour que ce texte soit inscrit le plus rapidement à l'Assemblée nationale pour qu'il puisse être mis en œuvre rapidement».

3. Ce rétablissement de l'accord local pour la composition du conseil communautaire apparaît opportun juridiquement tant les doutes sur la légalité de la méthode de recomposition des conseils communautaires, suggérée par la DGCL, est incertaine et à ce titre contestée dans les milieux les plus autorisés.

4. Pour ces motifs, et afin notamment d'éviter toute nouvelle illégalité dans la recomposition du conseil communautaire, le présent recours gracieux vise à demander à Monsieur le Préfet de l'Oise de bien vouloir reporter la date limite de recomposition du conseil communautaire au 23 novembre 2014 à la date plus éloignée qu'il jugera pertinente, et par exemple au 31 janvier 2015.

Dossiers de demandes de subventions

Les dossiers suivants seront préparés pour une étude lors d'une prochaine réunion :

- ◆ Demande de subvention dans le cadre de la Réserve Parlementaire pour la 3^{ème} phase des travaux de la rue du moulin du chapitre
- ◆ Demande de subvention pour l'acquisition de matériel technique
- ◆ Demande de subvention pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.
- Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour l'agrandissement du cimetière

Acceptation de recette

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la somme de 42 € provenant du remboursement des photocopies par le Foyer Rural de Ville pour l'année 2013.

Durée d'amortissement du logiciel du secrétariat

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer à 5 ans la durée d'amortissement

du logiciel de comptabilité et d'administration du secrétariat de mairie.

Subvention à l'association des Anciens Combattants

Monsieur le maire expose au conseil municipal que jusqu'en 2013, la commune versait une subvention annuelle à l'association des Anciens Combattants de Ville.

Cette année, compte tenu des nouvelles procédures de gestion de la comptabilité, la commune ne peut plus verser de subvention à une association qui n'a pas de Siret ni de compte bancaire, ce qui est le cas de cette association.

Il expose que, par ailleurs, c'est l'association des Anciens Combattants qui prend en charge financièrement la gerbe pour la cérémonie du 8 mai au monument aux Morts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- -De ne plus verser de subvention à l'association des Anciens Combattants de Ville
- -De prendre à la charge de la commune, la gerbe pour la cérémonie du 8 mai, en compensation.





Les travaux, rue du













n Moulin du Chapitre













La gendarmerie de l'Oise vous protège

« STOP CAMBRIOLAGES »



Une application qui vous alerte en temps réel

COMMENT CA MARCHE

Je télécharge gratuitement l'application « STOP CAMBRIOLAGES » disponible sur les plate-formes de téléchargement réservée aux smartphones :

* Pour la marque APPLE sur APPLE STORE

* Pour le système ANDROÏD sur le PLAY STORE

Après avoir téléchargé l'application, je me rends à la page de personnalisation et j'inscris mon numéro de département : 60 Je coche la case « J'accepte de recevoir les notifications ».

Je serai alors destinataire de messages d'alertes opérationnels me signalant un cambriolage ou un phénomène particulier comme par exemple :

« ATTENTION : Vague de cambriolages en cours secteur « X » - « Y » - signalez tout VL ou tout fait suspect en composant le 17.

Je recevrai également des messages de prévention simple comme par exemple : « Bientôt les départs en vacances, pensez à vous inscrire à votre brigade dans le cadre de l'opération tranquillité vacances.







La cérémonie des vœux du maire

C'est le samedi 10 janvier que le maire a présenté ses vœux à la population à la salle polyvalente.

Cette traditionnelle cérémonie n'a rien de solennel mais se veut surtout, un moment d'échanges, d'une part entre la municipalité et les citoyens et d'autre part entre tous les participants.





Environ 120 habitants de Ville étaient présents ainsi que des élus des communes voisines.

Après le discours du maire et celui de Monsieur Patrick Deguise, Conseiller Général, tout le monde s'est rassemblé autour du verre de l'amitié.



Le repas du CCAS aura lieu le dimanche 8 mars.

Une information sera distribuée aux personnes concernées.

Un moment convivial à partager!

Le logo de la commune prend un coup de jeune

Vous avez pu le voir en couverture : la commune de Ville a un nouveau logo.



Merci à David Cresson pour cette réalisation

Horaires du

Secrétariat

Le s ecrétariat de mairie est ouvert au public

le LUNDI et le VENDREDI De 18h30 à 19h30

Pour tout rendez-vous en dehors de ces horaires, appeler au 03 44 09 24 04 ou au 09 79 09 50 34

Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat, il vous est demandé de bien vouloir respecter ces horaires, sauf pour les cas d'urgence.

Vous Pouvez aussi nous contacter Par mail à l'adresse : dirie.ville@wanadoo.fr

Permanences du Maire et des Adjoints

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi doivent prendre rendez-vous en téléphonant au secrétariat au 03 44 09 24 04 ou 09 79 09 50 34

Analyses d'eau

Les analyses d'eau effectuées par les services de la Direction de la Protection et de la Promotion de la santé sont consultables à la mairie de Ville.







Vous êtes blessé par un tiers : adoptez le bon réflexe en le déclarant tout de suite à votre Caisse d'Assurance Maladie!

Vous êtes victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne. Le bon réflexe est alors de le déclarer à votre Caisse d'Assurance Maladie.

Ce que vous devez faire en tant que victime

- Déclarez votre accident à votre Caisse: dans un délai de 15 jours, soit par courriel (depuis la messagerie de votre compte sur ameli.fr), soit par courrier (modèle de déclaration disponible sur ameli.fr) ou par téléphone.
- Informez les professionnels de santé: dès que vous consultez un médecin, précisez-lui que vous avez été blessé par un tiers. Il le mentionnera sur la feuille de soins électronique en cochant la case « accident causé par un tiers ».

Ce que l'Assurance Maladie fait pour vous

Dès que vous avez déclaré votre accident, votre Caisse d'Assurance Maladie récupère les sommes d'argent engagées pour vos soins de santé auprès du tiers responsable ou de sa compagnie d'assurances

Pour cela, votre Caisse:

- assure vos remboursements et votre prise en charge (frais médicaux, indemnités journalières...) dans les conditions habituelles
- étudie votre déclaration pour déterminer les circonstances de l'accident et la responsabilité de chacun contacte la compagnie d'assurances du tiers responsable de votre accident ou le responsable lui-même







Communiqué de presse

L'Assurance Maladie enrichit son offre mobile

Aujourd'hui dans l'Oise, grâce à leur compte personnel et gratuit, plus de 200 000 assurés gèrent facilement et efficacement leurs démarches de santé depuis le site internet de l'Assurance Maladie, ameli.fr. Et le succès ne se dément pas avec plus de 2 700 nouvelles adhésions par mois.

Ces résultats encourageants, fruit d'une évolution constante de la gamme de services en ligne, ont incité l'Assurance Maladie à franchir une nouvelle étape en lançant une application pour mobile destinée à répondre aux nouvelles exigences des assurés : accéder directement aux informations utiles, « où que je sois, à tout moment, depuis mon Smartphone ». Les assurés déjà adhérents au compte ameli peuvent ainsi retrouver rapidement et en situation de mobilité les principaux services jusqu'à présent réservés aux seuls adhérents du compte sur internet :

- Suivi des remboursements de santé,
- Visualisation des attestations de droits, d'indemnités journalières, de relevés fiscaux,
- Visualisation des relevés de paiement de rente ou d'invalidité,
- Commande d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie en cas de voyage en Europe,
- Contact par mail avec la CPAM,
- Accès aux services ameli-direct pour visualiser les coordonnées complètes et les horaires de consultation de plus de 70 professions médicales...

Grâce à cette application, l'Assurance Maladie enrichit ses services en ligne et renforce la qualité de son service. Ainsi dans l'Oise, plus de 13 000 utilisateurs se sont connectés depuis le début de l'année 2014.

Comment accéder au site mobile du compte ?

- Connectez-vous sur ameli.moncompte.mobi,
- ou flashez le QR code ci-dessous à l'aide de votre smartphone (après avoir téléchargé l'application adéquate).



Vous n'avez jamais flashé de QR code ?

Téléchargez gratuitement une application comme « Mobiletag », « Scan » ou « I-nigma », puis placez votre smartphone face au QR code.

Contact presse : Françoise De Rocker Directeur de la CPAM : Marc-André Azam





Les Gais Ville à Joie

vous souhaitent une bonne année et remercient tous les généreux donateurs lors de leur passage avec les calendriers.

Dates des manifestations pour le 1er trimestre 2015

JANVIER	15 (Galette des Rois)	29 (Repas
FEVRIER	12	26
MARS	12 (Journée Crêpes)	26 (Repas)

Cotisation annuelle: 12 euros

Repas: 20 euros

Renseignements:
Madame Bernadette Villain



La Compagnie d'Arc

La Compagnie a repris ses activités au jeu d'arc ou en salle selon le temps:

-entrainement le lundi de 15 h à 17 h

-initiation le mercredi de 14 h à 16 h.

Les onze licences ont été renouvelées pour un poussin, deux benjamins, un minime, deux juniors, un vétéran et quatre super vétérans.

Résultats des tirs

Au championnat de la Ronde du Vermandois, le 6 septembre, Catherine

Gimaret a obtenu la médaille de bronze dans sa catégorie.

Le 8 octobre pour le prix du Capitaine les meilleures flèches reviennent à Jean-Baptiste Bernard et Théo Ramirez.

Le même jour pour le prix de la Connétable les meilleures flèches reviennent à Eliane Germain et Jean-Baptiste.

Un tir sera organisé à la mémoire de Maurice Bouchain décédé le 21 novembre 2013.

Saint Sébastien

Elle sera célébrée à Ville le dimanche 25 janvier prochain avec la Compagnie d'arc de Chiry. Messe à 9 h 30, dépôt de gerbe au monument aux morts et vin d'honneur auquel vous êtes tous cordialement invités.



LES GALOPINS

Tout d'abord nous vous souhaitons tous nos vœux pour cette année 2015.

Pour 2013-2014, le fruit de nos actions a permis de reverser 1 000,00 €uros à chacune des 6 classes du regroupement scolaire. Pour cela, nous remercions toutes les enseignantes, les parents, les enfants, les bénévoles ainsi que tous les participants aux différentes manifestations, pour vos présences.

Nos projets à venir pour début d'année 2015 :

Projets	où	quand
Grille de Pâques	3 villages	Courant février 2015 pour la vente
Loto avec "Nicolas et Aurélie"	VILLE	Samedi 21 mars 2015
KERMESSE avec spectacle	SUZOY	Samedi 27 juin 2015

Petite rétrospective des actions déjà menées pour ce début d'année scolaire:



C'est avec une douleur et une tristesse indescriptibles, que nous, les Galopins, vous annonçons le décès d'une grande amie Céline Baudoux qui a oeuvré des années pour les Galopins et qui nous quitte aujourd'hui tragiquement.

Qu'elle repose en paix. Merci à elle pour ce qu'elle était : une femme avec un cœur et des qualités humaines énormes. Merci à toi Céline, nous ne t'oublierons jamais!

Pour toute information sur toutes les manifestations organisées, n'hésitez pas à nous contacter:

- Présidente : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
- Trésorière: ILLOUL Séverine 06 28 17 45 72
- Secrétaire : BULCOURT SEVERINE 07 50 46 53 14

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches!





Du côté du Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes de Ville vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2015.

Nous débuterons notre programme avec une soirée le 14 mars à la salle polyvalente. Repas à définir. Venez nombreux

Les nouvelles du Foyer Rural 🏚

Les membres du FRV souhaitent à tous les habitants de Ville, une bonne et heureuse année 2015

Bibliothèque de Ville (bâtiment à droite dans la cour de la mairie)

Lecture pour les touts petits

VENDREDI 13 FEVRIER, de 10 heures à 11 heures VENDREDI 13 MARS, de 10 heures à 11 heures



Dès la naissance, les enfants aiment entendre des histoires ou des comptines. C'est pourquoi, nous vous invitons (papas, mamans, assistantes maternelles, tontons, tatas, papis mamies ...) avec vos enfants, à la bibliothèque de Ville.

Vous serez accueillis par une lectrice avec des livres choisis pour vos petits de 0 à 4 ans, afin de partager un moment de plaisir.

VILL'INFOS - BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction: Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet - Marie-José Pont - Hervé Brunel - David Cresson - Catherine Gimaret - Christophe Carton - Eliane Avot - Nadège Denizart - Christian Loir - Rémi Lejop - Vincent Bonenfant - Guy Illoul.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE, 5 rue de la mairie - 60400 Ville Tél 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email mairie ville@wanadoo.fr

Site Internet: http://www.villinfos.fr

